Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212202840-20260605-2026_06_01-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
CÔTES D'ARMOR

COMMUNE DE SAINT-CONNAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 05 juin 2026

Nombres de membres : 11 Nombres de présents : 7
L'an deux mil vingt-six, le 05 juin à 17h00

Les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Mme Christelle SERANDOUR, maire

Présents : SÉRANDOUR Christelle, LOPIN Roger, LE BARS Michel, FLORIMOND Jean-Yves, MENAND Philippe, PICOU Philippe, SERANDOUR Antonia

Absents excusés : VIEILLESCAZES Marlène, MÉLOU Marie-Hélène, LE BRIS Lucie, LE JEHAN Iryna,

Secrétaire de séance : FLORIMOND Jean-Yves

Date de convocation : 1er juin 2026 Date d'affichage : 1er juin 2026

2026-06-01 : Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants - élections sénatoriales

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Christelle SERANDOUR, maire qui expose que le conseil doit élire en son sein 1 délégué et 3 suppléants en vue des prochaines élections sénatoriales de septembre 2026. Elle a rappelé qu'en application des articles L.288 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à 2 tours sans règle de parité. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection à lieu à la majorité relative.

Le conseil a choisi comme secrétaire : Jean-Yves FLORIMOND

Le conseil a procédé aux opérations de vote et chaque conseiller a déposé dans l'urne son bulletin de vote fermé.

1 – Election du délégué :
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

A OBTENU : Christelle SERANDOUR, 7 Voix

Mme Christelle SERANDOUR ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée et a accepté le mandat.

2 – Election du 1er suppléant :
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

A OBTENU : Antonia SERANDOUR, 7 Voix

Mme Antonia SERANDOUR ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée suppléante et a accepté le mandat.

3 – Election du 2ème suppléant :
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

A OBTENU : Philippe MENAND, 7 Voix

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212202840-20260605-2026_06_01-DE

M. Philippe MENAND ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé suppléant et a accepté le mandat.

4 – Election du 3ème suppléant :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

A OBTENU : Jean-Yves FLORIMOND, 7 Voix

M. Jean-Yves FLORIMOND ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé suppléant et a accepté le mandat.

Ainsi fait été délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
La Maire,
Christelle SERANDOUR